BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°54 du 23 décembre 2010

PARTIE TEMPORAIRE Armée de terre

Texte n°15

CIRCULAIRE N° 149000/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD

relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2011. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription.

Du 1er décembre 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « concours ».

CIRCULAIRE N° 149000/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2011. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription.

Du 1er décembre 2010

NOR DEFT 1052797C

Référence:

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.

Texte abrogé:

Circulaire n° 551281/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 décembre 2009 (BOC N° 3 du 22 janvier 2010, texte 14).

Référence de publication : BOC N°54 du 23 décembre 2010, texte 15.

Quatre concours sur épreuves et deux concours sur titres pour l'admission à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr seront ouverts en 2011 :

- concours scientifique;
- concours littéraire ;
- concours en sciences économiques et sociales ;
- concours « bac +3 »;
- concours sur titres « bac +5 »;
- concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves font l'objet du texte cité en référence.

1. DATES ET LIEUX DES CONCOURS SUR ÉPREUVES.

1.1. Épreuves d'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité du concours scientifique se dérouleront du 2 au 6 mai 2011 dans les centres d'examen ouverts par le service des concours communs polytechniques (SCCP) auquel ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

Service des concours communs polytechniques, BP 4410, 31405 Toulouse Cedex 4;

http://www.scei-concours.fr

Les épreuves d'admissibilité du concours en sciences économiques et sociales (SES) se dérouleront du 2 au 13 mai 2011 dans les centres d'examen ouverts par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP) pour la banque commune d'épreuves (BCE) écrites à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. Il convient de s'adresser à cette direction pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex;

http://www.concours-bce.com

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se dérouleront du 2 au 13 mai 2011 dans les centres d'examen ouverts par la DAC/CCIP pour la banque commune d'épreuves à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. Il convient de s'adresser à cette direction pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex;

http://www.concours-bce.com

Les épreuves d'admissibilité du concours « bac +3 » se dérouleront le 12 avril 2011 dans le centre d'examen ouvert par la DAC/CCIP. Les horaires précis des épreuves peuvent être obtenus auprès de cette direction, à l'adresse suivante :

DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex;

http://www.dac-concours.net

Les résultats d'admissibilité des concours sur épreuves seront diffusés sur le site internet suivant : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr le 6 mai 2011 pour le concours « bac +3 », le 8 juin 2011 pour le concours scientifique, le 16 juin 2011 pour les concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

1.2. Épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission sont organisées par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) pour tous les concours.

Elles se dérouleront sur un site en région parisienne entre le 15 juin et le 13 juillet 2011.

Les dates et lieux de convocation précis aux épreuves d'admission seront indiqués sur internet : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr. à l'occasion de la publication des listes d'admissibilité.

En raison des délais, cette diffusion tiendra lieu de convocation.

Les résultats de l'admission seront diffusés par internet : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr. à partir du 13 juillet 2011.

2. INSCRIPTIONS.

2.1. Pour le concours scientifique.

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : http://www.scei-concours.fr. jusqu'au 14 janvier 2011, auprès du SCCP.

2.2. Pour les concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : http://www.bce-concours.com. jusqu'au 14 janvier 2011 auprès de la DAC/CCIP.

2.3. Pour le concours « bac +3 ».

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : http://www.dac-concours.net. entre le 1er février et le 14 mars 2011, auprès de la DAC/CCIP.

2.4. Pour tous les concours sur épreuves.

Les candidats devront faire parvenir avant le 21 mars 2011(minuit) par internet, en parallèle, à l'adresse suivante :

concours.rd@orange.fr.

un certificat médico-administratif d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4*/12) datant de moins de un an au 1er septembre de l'année du concours, délivré par un médecin des armées, attestant de l'aptitude à l'entrée à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr et portant mention de l'aptitude à subir les épreuves sportives, ou par défaut une attestation justifiant d'un rendez-vous auprès d'un médecin militaire.

3. AUTORISATION À CONCOURIR.

Seuls seront autorisés à concourir les candidats ayant fourni le certificat médico-administratif ou l'attestation de rendez-vous avant le 21 mars 2011 (minuit). Les candidats faisant l'objet d'une inaptitude temporaire seront autorisés à concourir sous réserve de faire lever cette inaptitude pour les épreuves d'admission. Enfin, les candidats ayant fourni une attestation de rendez-vous pour le 21 mars devront obligatoirement fournir un certificat médical (imprimé 620-4*/12) avant les épreuves d'admission.

3.1. Concours scientifique.

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer par l'intermédiaire du site internet du service concours écoles d'ingénieurs (SCEI) et la présenter lors de chaque épreuve écrite.

3.2. Concours littéraire, en sciences économiques et sociales et « bac +3 ».

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer par l'intermédiaire du site internet BCE ou concours d'admission direct (CAD) et la présenter lors de chaque épreuve écrite.

4. PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES.

4.1. Concours scientifique.

Entre le jeudi 30 juin et le mercredi 20 juillet 2011 minuit, sur internet exclusivement, à l'adresse http://www.scei-concours.fr., les candidats admissibles devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans la notice du SCCP. Même pour l'admission à une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; aucun document ne leur sera adressé par le service des concours.

Après le mercredi 20 juillet 2011 minuit, les candidats ne pourront plus modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'admission dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

La proposition d'intégration pourra être consultée sur internet à l'adresse http://www.scei-concours.fr. ou par téléphone (serveur vocal) au 0 892 692 692.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 28 juillet 2011 à 14h00. Les candidats devront répondre à cette première proposition entre le jeudi 28 juillet et le samedi 30 juillet 2011 minuit.

Les propositions suivantes pourront être consultées tous les mercredis à 14h00 entre le mercredi 24 août et le mercredi 7 septembre 2011. Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition entre le mercredi 14h00 et le vendredi 14h00.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Les candidats pourront (sauf du mardi 12h00 au mercredi 14h00) renoncer à une ou plusieurs écoles placées dans leur liste de vœux avant la proposition d'admission. Ce choix sera alors irréversible.

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Les candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DÉFINITIF » absents le jour de la rentrée à l'école seront considérés comme démissionnaires de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera remise aux candidats pendant les oraux.

4.2. Concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

Les candidats devront obligatoirement respecter les instructions du guide qui leur sera distribué lors des épreuves orales d'admission.

4.3. Concours \ll bac $+3 \gg$.

Les candidats seront convoqués par le bureau concours de la DRHAT.

5. CONCOURS SUR TITRES « BAC +5 ».

Le concours sur titres « bac +5 » d'admission à l'ESM est organisé par la DRHAT en 2011.

Il se déroulera en deux phases :

- phase de présélection de novembre 2010 à mars 2011 inclus (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, examen des candidatures).

À l'issue de cette phase de présélection une convocation sera adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission.

- phase d'admission du 11 au 22 avril 2011 sur un site en région parisienne.

Les candidats seront convoqués pour effectuer les épreuves sportives et seront reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'universités.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire, sont proposées au ministre d'État, ministre de la défense et

des anciens combattants.

6. CONCOURS SUR TITRES « BAC », FORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Le concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande est organisé par la DRHAT en 2011.

Il se déroulera en deux phases :

- phase de présélection de novembre 2010 à mars 2011 inclus (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, examen des candidatures).

À l'issue de cette phase de présélection une convocation sera adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission.

- phase d'admission du 16 au 20 mai 2011 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les candidats seront convoqués pour effectuer les épreuves sportives et les épreuves écrites de langues, et seront reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'universités.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire, sont proposées au ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants.

7. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 551281/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 décembre 2009 relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2010. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription est abrogée.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le général,

sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,

Benoît ROYAL.